

Arrondissement de Soissons  
Canton de Soissons-2

COMMUNE DE  
**VAUXBUIN**

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

232, rue de la mairie  
02200 VAUXBUIN  
Tél. : 03 23 73 07 64  
Fax : 03 23 73 10 50  
E-mail : mairie@vauxbuin.fr

Séance du 13 avril 2023 à 19h30

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR L'ORGANE DÉLIBÉRANT

<b>DCM. 2023/10</b>	AFFAIRES ADMINISTRATIVES – Conseil municipal – Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2023	Adoptée à l'unanimité
<b>DCM. 2023/11</b>	AFFAIRES FINANCIÈRES – Approbation du compte de gestion 2022	Adoptée à l'unanimité
<b>DCM. 2023/12</b>	AFFAIRES FINANCIÈRES – Adoption du compte administratif 2022	Adoptée à l'unanimité
<b>DCM. 2023/13</b>	AFFAIRES FINANCIÈRES – Affectation du résultat 2022	Adoptée à l'unanimité
<b>DCM. 2023/14</b>	AFFAIRES FINANCIÈRES – Adoption du budget primitif 2023	Adoptée à l'unanimité
<b>DCM. 2023/15</b>	AFFAIRES FINANCIÈRES – Budget primitif 2023 – Vote des taux d'imposition directe locale	Adoptée à l'unanimité
<b>DCM. 2023/16</b>	AFFAIRES FINANCIÈRES – Budget primitif 2023 – Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale	Adoptée à l'unanimité
<b>DCM. 2023/17</b>	AFFAIRES FINANCIÈRES – Budget primitif 2023 – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations	Adoptée à l'unanimité
<b>DCM. 2023/18</b>	AFFAIRES FINANCIÈRES – Budget primitif 2023 – Tarification des prestations et services municipaux	Adoptée à l'unanimité
<b>DCM. 2023/19</b>	AFFAIRES FINANCIÈRES – Taxe locale sur la publicité extérieure – Fixation des tarifs pour 2024	Adoptée à l'unanimité

Affichée en mairie le : 14 avril 2023

Mise en ligne le : 14 avril 2023

<b>DCM. 2023/20</b>	AFFAIRES TECHNIQUES – Amélioration des performances énergétiques du système de chauffage des bâtiments scolaires – Retrait de la délibération approuvant l'opération de travaux et son plan de financement prévisionnel	Adoptée à l'unanimité
<b>DCM. 2023/21</b>	AFFAIRES TECHNIQUES – Rénovation de l'éclairage public – Approbation de l'opération de passage en LED de 6 points lumineux, remplacement d'un point défectueux et engagement financier de la commune	Adoptée à l'unanimité

Cette liste a été établie en application de l'article L. 2121-25 modifié du code général des collectivités territoriales.